

Nouvelle revoyure de l'accord de salaires minima 2022 dans la branche des Services de l'Automobile FO Métaux signe le nouvel accord de salaires minima pour 2022

L'accord de salaires minima signé dans la branche des services de l'automobile le 14 octobre 2021 pour une application début 2022 a prévu une augmentation des salaires minima de 2,4 % sur l'ensemble de la grille, assortie d'un talon de 40 euros, qui porte l'augmentation entre 2,45 et 2,5 % sur les 5 premiers échelons de la grille.

Nous avons également obtenu qu'un effort soit porté sur les deux premiers échelons de la maîtrise (échelons 17 et 18), revalorisés respectivement de 2,7 et 2,75 %. La revalorisation progressive des échelons 17-18-19 est un combat que FO Métaux mène depuis de nombreuses années.

Face à l'augmentation importante de l'inflation, depuis le début de l'année, et à la perte de pouvoir d'achat conséquente que subissent de nombreux salariés et leurs familles, nous avons demandé et obtenu une nouvelle séance de négociation jeudi 28 avril 2022.

Pour tenir compte de la nouvelle évolution du SMIC prévue au 1^{er} mai 2022, FO Métaux a revendiqué une nouvelle progression des minis conventionnels de 3,5 %.

Au final, nous obtenons un complément significatif sur l'ensemble de la grille, qui fera progresser les minis de tous les échelons de 40 euros, dès l'extension de l'accord, que nous souhaitons la plus rapide possible.

Si l'on se réfère à l'accord des salaires minima 2021, signé par FO Métaux et la CFTC le 19 janvier 2021, la progression de l'échelon 3 (premier échelon classant) frôle les 5 % (4,96), celle des échelons 12 (haut de la grille ouvriers/employés) et 20 (début de la maîtrise) frôle les 4,4 % (4,41), celle de l'échelon 25 (haut de la maîtrise) se porte à 4 % ; les échelons 17 et 18 sont, quant à eux, revalorisés de 5,1 %

FO Métaux a signé en séance ce nouvel accord de salaires minima pour 2022 avec la CFTC, la CFE-CGC et la CFDT.

Paris, le 29 avril 2022

Contact :

Jean-Yves SABOT, Secrétaire Fédéral de la branche des Services de l'automobile : 06 82 66 64 63